



Mission régionale d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

Relevé de décisions de la séance du 18 janvier 2019

Étaient présents et ont délibéré :

- président de la séance : Étienne LEFEBVRE
- autres membres : Corinne LARRUE
Michel BADAIRE
François LEFORT

I Plans-programmes : décisions prises dans le cas de l'examen au cas par cas

Liste des dossiers examinés soumis à évaluation environnementale :

Néant

Liste des dossiers examinés non soumis à évaluation environnementale :

- Modification du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables du Centre-Val de Loire

II Plans-programmes : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

Néant

III Plans-programmes : avis tacite sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

Feront l'objet d'un avis tacite les dossiers suivants :

- PLU de Voise (28)
- PLU de Ecluzelles (28)

IV Projets : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

Néant

V Projets : avis tacites sur le dossier soumis à évaluation environnementale

Fera l'objet d'un avis tacite le dossier suivant :

- ZAC Champ Prieur à Semoy (45)

VI Délégations

Il est donné délégation au président de la MRAe pour statuer, après consultation des membres, sur le dossier suivant :

- Plans-programmes : PLU de Saint-Genou (36)

Les décisions et avis sont mis en ligne sur le [site internet des MRAe](#).

Le Président de la MRAe Centre – Val de Loire,
Président de séance

Étienne LEFEBVRE